



Secrétariat Général
Délégation Générale aux Relations Internationales

2018 DGRI 51 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme - FIDH (11e).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Organisation non-gouvernementale de solidarité internationale, la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) encourage la mise en œuvre de tous les droits définis par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les autres instruments internationaux de protection des droits humains. Elle fédère 184 organisations à travers le monde et constitue un réseau d'expertise et de solidarité ainsi qu'un relais auprès des instances internationales.

Les défenseurs des droits de l'Homme sont confrontés, ces dernières années, à des attaques sans précédent dans le monde entier. Plus de trois cents d'entre eux ont été assassinés en 2017, d'autres torturés, harcelés ou menacés, alors que le taux d'impunité de ces attaques est alarmant. Cette insécurité conduit chaque année des dizaines de défenseurs à quitter leur pays.

Face à ces attaques croissantes, la FIDH accompagne les défenseurs pour renforcer leur capacité d'action et assurer leur protection, avec une attention particulière pour les défenseurs des droits à la terre et à l'environnement. La répression à leur égard ne cesse en effet de s'accroître alors que les conflits fonciers se multiplient. La FIDH suit aussi de près la situation de ceux qui défendent des populations marginalisées ou réprimées : les femmes, les migrants, les personnes LGBTQI, les peuples autochtones...

En 2017, les actions de protection des défenseurs de la FIDH ont eu de véritables impacts. Elles ont notamment contribué à la libération de 193 défenseurs (en Ouzbékistan, Cambodge, Biélorussie, RDC...), à la formation de 40 autres pour renforcer leur sécurité, ou encore à l'adoption en Côte d'Ivoire d'un décret d'application de la loi sur la protection des défenseurs des droits humains.

En 2018, Paris continue à s'engager aux côtés de la FIDH en soutenant ses activités en faveur des défenseurs : accompagnement stratégique au niveau national, régional et international, animation de réseau, partage d'expériences et renfort de capacités sur des thèmes d'actualité. La FIDH met aussi en œuvre des actions de communication pour faire connaître les combats des défenseurs et mobiliser l'opinion publique sur les cas de répression. Elle a ainsi publié en 2018 un rapport sur la situation des femmes défenseuses des droits en Arabie Saoudite qui, accompagné d'une large diffusion sur les réseaux sociaux et reprise dans les médias français et internationaux, a permis de faire connaître les entraves et la criminalisation de leur action militante au grand public.

Compte tenu de l'intérêt de l'action de cette association reconnue d'utilité publique, je vous propose de signer la convention jointe au projet et d'attribuer en 2018 une subvention d'un montant de 25.000 euros à la FIDH au titre de l'action internationale de la Ville de Paris.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris